

résidence. Pline, le naturaliste, l'emploie dans le sens de station en voyage, de lieu où l'on s'arrête, et le verbe susdit est certainement sa racine. (xii. 32). M. Georges Debombourg, dans son *Atlas historique du Rhône*, 1862, nous apprend que « le *mandement* est la division propre  
 « au Forez, la *chatellenie* est le terme employé en Beau-  
 « jolais, tandis que la *mansion* est le nom donné par  
 « le Chapitre de Lyon à ses seigneuries. Les titulaires  
 « portaient le nom de seigneurs mansionnaires. La man-  
 « sion comprenait le sol, les droits de justice et le châ-  
 « teau. » Je ne saurais dire si l'Eglise de Lyon avait une ou plusieurs maisons dans le quartier du Massu ; mais dans la carte xvi<sup>e</sup> j'en vois indiquées sur le territoire des paroisses voisines d'Écully, Tassin et Sainte-Foy.

C'est de *mansio* ou peut-être de *mensa*, table, qu'est venu le mot de *manse* ou de *mense*, qui exprime un revenu ecclésiastique. « La mense épiscopale est la por-  
 « tion assignée à l'évêque, dans le partage des biens en-  
 « tre lui et son église ; la mense capitulaire est celle du  
 « Chapitre ; la mense abbatiale celle de l'abbé ; la mense  
 « conventuelle celle des religieux. » (Le grand vocab. français, 1771).

« Manse ou mense, terme ecclésiastique, synonyme  
 « de revenu. La plupart des auteurs le font dériver de  
 « *mensa* ; selon d'autres, il viendrait de *mansio*, qui si-  
 « gnifie une portion de terrain, une propriété. » (Dic-  
 « tionnaire d'ant.-chrét. Martin et Duesberg). Le Diction-  
 « naire de Trévoux écrit *mense*, et dit que c'est un terme  
 ecclésiastique, signifiant revenu.

Après la citation, peut-être un peu fastidieuse, des expressions qui peuvent avoir quelque rapport avec le